

Union
syndicale
Solidaires

**TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES**

Sud

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site Internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org
site intranet: www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

tout va mieux

Février 2011

N° 54

L'affaire MARTEAU : un nouveau coup du ministère du travail porté au droit des salariés et à l'indépendance de l'inspection du travail

La DGT, à nouveau victime de son trouble obsessionnel compulsif s'est une fois de plus illustrée dans son rôle de chantre assidu du patronat.

Pour mémoire, une collègue, inspectrice du travail à Rouen, prend une décision administrative de refus de licenciement d'un salarié protégé accusé de vol, et ce, au terme d'une enquête réalisée dans le respect de la procédure. En effet, un délégué du personnel bénéficie par la loi d'une protection particulière en sa qualité de représentant du personnel : son licenciement est soumis à **autorisation préalable de l'inspecteur du travail** qui doit s'assurer que :

- Le salarié à été informé de sa possibilité d'être accompagné lors de l'entretien préalable et que le comité d'entreprise a été consulté et qu'il a voté à bulletin secret ;
- Les faits reprochés par l'employeur sont démontrés et suffisamment graves ;
- Le licenciement demandé n'est pas en lien avec le mandat de représentant du personnel.

L'employeur, Marteau (c'est son nom), patron d'une boîte de BTP, conteste la décision de l'Inspectrice, et dépose un recours auprès du ministère du travail. Jusque là, tout est normal. La suite l'est moins. Ce patron (défavorablement connu de nos services) se lance dans une grève de la faim

(!) et orchestre une campagne de presse, qui trouve un écho très complaisant dans la presse locale, dans une certaine presse nationale peu connue pour ses positions progressistes (France soir, Détective...) ainsi qu'auprès de sites Internet proches de l'extrême droite. Notre pauvre victime d'une effroyable conspiration administrative peut heureusement compter sur le soutien appuyé de la fédération patronale du bâtiment du cru, et du député « socialiste » du coin. Faisant preuve d'une débauche d'idées, notre Marteau hyperactif lance également un blog, dans lequel il exprime un point de vue très personnel sur cette affaire et sur l'action de l'inspection du travail, il mentionne au passage le nom du salarié concerné. Le chef d'entreprise à l'humeur maussade devant la décision prise par l'inspectrice du travail pousse ses salariés à se mettre en grève tout court. Ces derniers ont manifesté devant les services de l'inspection du travail de Rouen puis sont allés à Paris au ministère du travail (DGT) pour défendre leur patron qui leur avait mis à disposition des voitures de l'entreprise. Pendant tout

ce temps, le DIRECCTE normand brille par son silence.

Devant ce coup de force, on aurait pu légitimement penser que la réponse du ministère aurait été de :

1° Soutenir la collègue et l'inspection du travail, dont l'action et l'indépendance est gravement mise en cause dans cette affaire, et qui ne peut répondre aux attaques et aux affirmations tronquées de ce patron en raison de l'obligation de discrétion professionnelle et de réserve.

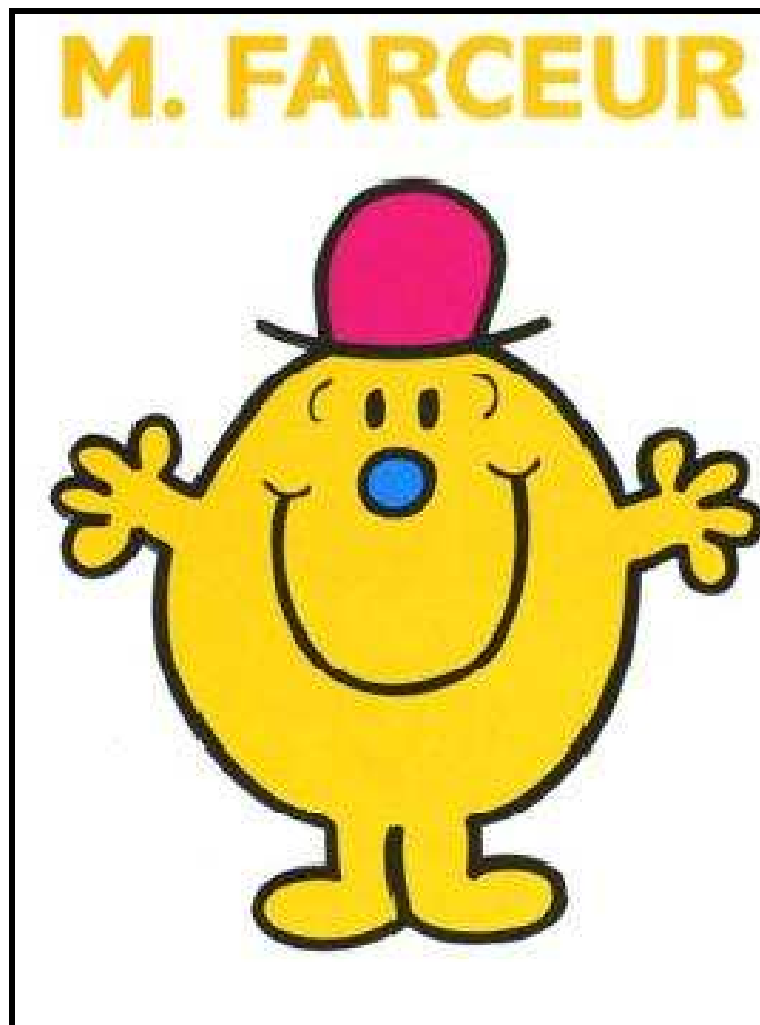
2° Rappeler fermement à l'employeur que la décision de licenciement de salarié protégé est une décision d'ordre public, compétence de l'inspection du travail, soumise au strict respect des règles de procédures, dont la DGT se fait la gardienne vigilante, et qu'il est donc grand temps qu'il arrête son cirque, le chantage ne pouvant triompher du Droit.

Et bien non. Le cabinet de Xavier Bertrand, tout juste nommé ministre du travail, désavoue la décision de la collègue, et ordonne au DGT toutes

oreilles dressées au sifflet patronal d'autoriser le licenciement du salarié ! Et ce, au terme d'une procédure fulgurante (24 heures, alors que ce type de décision prend habituellement deux mois) et entachée de nombreuses irrégularités.

Les collègues écœurés demandent alors à rencontrer l'homme de conviction que vous aurez tous reconnu : Jean-Denis Combrexelle, signataire de la décision. L'énarque assume et dans une grande envolée lyrique déclare « *On ne défend pas les voleurs et les pédophiles* » : Quel implacable raisonnement juridique et amalgame pour le moins douteux afin de masquer une décision politique.

Les jours passent, la politique pro patronale et de phagocytage de l'inspection demeure. Devant une servilité si écœurante du Pouvoir aux patrons relayée par un journalisme atteint du même mal, gageons que le patronat doit une nouvelle fois, se repaître avec insouciance et légèreté de tant de mansuétude à son égard.



Quel déconneur, ce Jean-Denis : prétendre que la DGT est chargée d'assurer la qualité et l'effectivité du droit du travail, trop fort !

Nouvelles instructions relatives aux voies de recours sur les décisions administratives

(Licenciements salariés protégés, Mises en demeure, Demandes de vérification, etc...)

Patrons, si les délais et voies de recours mentionnés au bas de certains courriers de l'inspection du travail vous semblent un moyen bien dérisoire de vous défendre contre les attaques de l'inspection du travail, garder votre calme et sachez que Monsieur COMBREXELLE, lui toujours prêt à plaisanter, s'en tape le coquillard de ces niaiseries. Il veillera sur votre tranquillité pour peu que vous preniez exemple sur Monsieur MARTEAU.

Voilà l'objet de vos craintes : « **Délais et voies de recours** : La présente mise en demeure peut faire l'objet :

Dans un délai de quinze jours (ou avant l'expiration du délai imparti pour la vérification si celui-ci est inférieur à quinze jours) d'un recours hiérarchique directement auprès de Monsieur le Directeur Régional de la DIRECCTE».

Procédure à suivre désormais: la présente mise en demeure peut aussi et concomitamment faire l'objet, dans un délai compatible avec le calendrier de distribution de la presse à grand tirage et de la préparation du JT ; d'une campagne de Com basée sur un bonne vieille grève de la faim savamment relayée par des médias friands de sensationnel et des blogs qui remettent en cause la légitimité des missions d'inspection du travail et profèrent outrages et injures voire des menaces de mort à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique.

Vous saisirez alors simultanément, (*voire un peu avant si vous n'aimez pas les régimes*) Monsieur le DGT himself, qui, terrifié à l'idée de vous voir dépérir et par la perspective que vous succombiez à la famine, ne manquera pas de céder à votre astucieux chantage, de piétiner les droits de la défense et de désavouer, (*peut être publiquement si vous avez su vous attirer ses faveurs*) l'odieux et impudent fonctionnaire qui, dans sa grande candeur, se faisait fort de vous imposer le respect de la Loi.

CARNET

Ils ont reçu la légion d'honneur en 2010

Deux éminents représentants de notre Ministère ont eu le privilège d'être nommés chevaliers de la légion d'honneur en 2010 et d'avoir l'insigne honneur d'ajouter leur nom à la liste des Grands de ce Pays à l'instar de Sheila, Jean-Pierre Foucault, Yves Duteil ou encore Arielle Dombasle, titulaires de la même récompense:

⇒ M. André Cano, Directeur de l'INTEFP, récompensé pour son courageux combat contre la liberté d'expression syndicale (pour mémoire, il a porté plainte contre SUD TRAVAIL suite à un article paru dans le TVM critiquant l'INT, délibéré le 29 mars)

⇒ Mme. Noëlle Passereau, Secrétaire générale en Essonne, récompensée pour son travail en tant qu'architecte d'intérieur !! Son premier fait d'armes dans le 91 fut ainsi de supprimer les deux salles de réfectoire accessibles à tous pour en faire une seule, trop petite pour accueillir tout le monde. Notre Valérie Damidot¹ du ministère se verra-t-elle bientôt confier d'autres projets plus ambitieux? Espérons que non.

¹ Animatrice de l'émission D&Co sur M6

Le nouveau délire de la DGT

Les agents des régions Bourgogne et Centre ont eu le récent honneur d'être convoqués (ou fortement invités selon les départements) à un séminaire devant se dérouler à Auxerre en présence du DGT himself. Sur quel sujet brillant le DGT souhaitait-il porter sa bonne parole ? Une note (diffusée progressivement dans les services) datée du 13 décembre dernier visant à définir le positionnement hiérarchique respectif des IT, RUT et DIRECCTE. Faisant fi de ce privilège de s'approcher au plus près de l'énarque qui estime que le SMIC est trop élevé¹, l'intersyndicale du coin a invité les agents à ne pas se rendre à cette présentation et à se consacrer à leurs habituelles tâches d'agents de contrôle. A la lecture du document, on ne peut que souligner cette décision de bon sens, tant cette note franchit un nouveau pas vers l'instrumentalisation de l'inspection du travail, et l'encadrement de son action dans un système de pilotage central.

Cette note est tout d'abord une magnifique injonction paradoxale aux inspecteurs du travail. Ainsi, bien qu'il est reconnu que l'activité principale de ceux-ci est l'exercice des fonctions d'inspection, la DGT leur donne à faire une multitude de tâches capable de rendre fou le plus besogneux d'entre tous dans l'optique d'en faire un « responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique régionale du travail » ainsi qu'un Seigneur de sa section.

Concernant la politique travail, l'inspecteur du travail devient LE relais de la politique ministérielle.

A ce titre, il doit, en plus des remontées d'informations habituelles, déjà dénoncées comme chronophages (cap sitere, tableaux...), réaliser un diagnostic, un plan d'action et un bilan synthétique de l'action de sa section, bouffonneries qui réduisent d'autant le temps pour contrôler les entreprises. Egalement, l'IT est chargé des liaisons avec les quelques partenaires externes suivants : « CARSAT, URSSAF, CODAF, Officiers de police judiciaire, ingénieurs des mines, autorité de sûreté nucléaire, contrôleur de transport terrestre, OPPBTP, services de santé au

travail... ». Vous étiez en manque d'amis sur votre page Facebook, rassurez-vous, la DGT pense à vous...

Autre charge pesant sur l'IT : l'organisation de la section. Et là attention, la DGT a prévu en détail la besogne quotidienne du chef de service s'apparentant quelque peu aux 12 travaux d'Hercule, le côté autocrate en plus.

Selon la note, les missions du responsable sont les suivantes : valider et suivre les pratiques de contrôle de la section, veiller à la qualité des interventions, s'impliquer dans la consultation des chronos, des instances, du courrier arrivé ; examiner avec les agents les différentes sollicitations dont ils font l'objet et prendre une part déterminante dans les choix qui s'imposent dans leur traitement. L'IT doit notamment valider et suivre « les pratiques de contrôle de la section, notamment la préparation et le déroulement des contrôles spécifiques tels que contrôle de nuit, de week-end ». Cette vision de la « ligne hiérarchique », si elle venait à être appliquée, signifie surtout une grande perte d'autonomie pour les contrôleurs du travail, qui sont alors totalement infantilisés. En résumé, les IT inspecteront en priorité... les contrôleurs de leur section ! C'est la fin de la concertation au sein de la section, le rôle de l'inspecteur se réduisant à celui d'un super-flic-chef de service chargé de relayer les politiques ministérielles et de contrôler leur mise en œuvre.

Tel le Christ, incarnation de Dieu sur terre, l'Inspecteur du travail doit être désormais à la fois l'incarnation humaine de la politique travail et la substantifique moelle de la section qu'il régent. Finira-t-il crucifié en slip en cas d'échec ? Gageons qu'avant d'en arriver là, notre armée mexicaine si humaine lui retirera d'abord ses parts de primes.

¹ Cf TVM 38 à consulter sur notre magnifique site internet

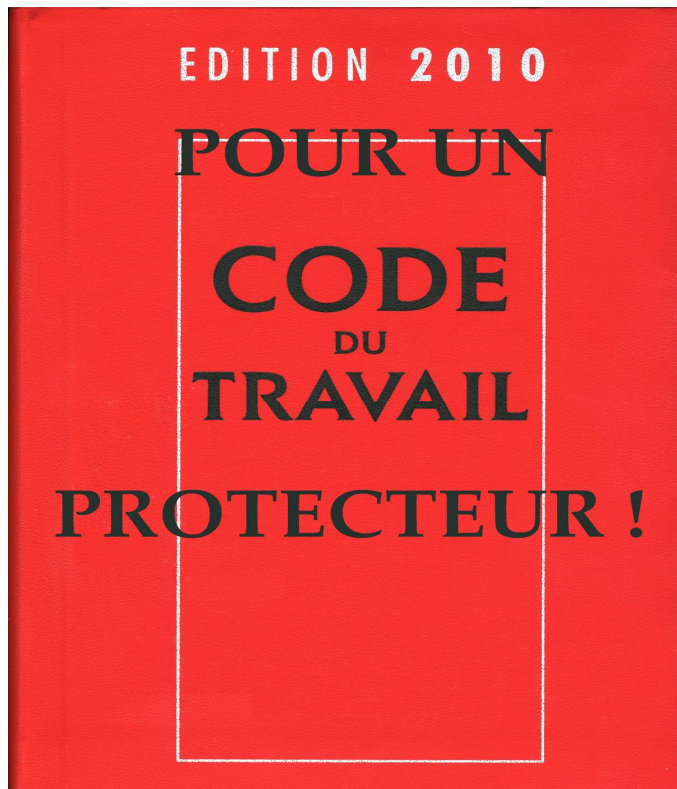
AUTOPROMOTION

La rubrique où Sud Travail dit tout le bien qu'il pense de lui-même

Nous aussi nous voulons réformer le Code du travail !

Depuis plus de 25 ans les droits des salarié(s) sont attaqués par le patronat et les gouvernements de droite comme de gauche qui le servent.

En effet, aujourd'hui il s'agit davantage de se battre pour préserver des droits chèrement acquis que d'en conquérir d'autres. Le syndicalisme de conquête se mue en un syndicalisme défensif. Or, le syndicalisme c'est d'abord la lutte pour travailler moins et gagner plus dans les meilleures conditions possibles. Nous y avons tous droit et ce n'est pas une utopie, c'est à portée de manif. La preuve, en 1936 le patronat a lâché en quelques semaines ce qu'il avait toujours refusé jusqu'alors tout ça parce-que les travailleuses et travailleurs ont décidé d'arrêter de travailler



pour les enrichir.

Revendiquer n'est pas un gros mot et si c'est le cas ça nous plaît encore plus ! Nous voulons faire avancer les droits des salarié-e-s et ne plus laisser parler librement les théologiens

Certification des entreprises : après la qualité, la sécurité

Dans le cadre du projet du premier ministre de favoriser le développement de la certification en matière de santé et sécurité au travail, SUD TAS a été invité à donner son point de vue sur le sujet au Conseil Economique Social et Environnemental.

Bien évidemment au vu des ravages que font les certifications qualités, les procédures dantesques dans l'organisation du travail, notre avis de professionnels n'a pas été en faveur de cette certification et nous avons publié notre avis in extenso sur notre site www.sud-travail-affaires-sociales.org.

Lors de notre audition cette position a été largement relayée par les représentants de la CGT et de la CFDT des services.

Nous avons été agréablement surpris de constater que le CESE, qui pourtant dépend directement du premier ministre, suit largement notre avis dans son rapport. Ainsi le CESE considère notamment qu'au regard de l'inexpérience des certificateurs, plus calés en matière de qualité que d'hygiène sécurité, il est urgent de renvoyer ce projet aux calendes grecques.

Enfin., le CESE en profite, entre autre, pour recommander une extension des pouvoirs reconnus aux CHSCT et à favoriser la mise en place effective des IRP dans les petites entreprises.

Il est bien évidemment inutile de commenter ici les avis exprimés par les certificateurs professionnels qui voyaient s'ouvrir un immense et juteux marché devant eux.

de la régression sociale : MEDEF, UMP, Virville dans son triste rapport, le cauchemardesque cabinet Barthélémy – Cette et d'autres encore.

A leur politique de régression sociale nous voulons leur opposer nos revendications et participer aux débats où trop souvent les syndicats n'ont pas voix au chapitre alors que ce sont les salarié-e-s qui travaillent.

Pour commencer nous avons rédigé 111 propositions. 111 propositions de base pour fonder des principes sociaux non négociables et exigibles tout de suite. Nos propositions n'ont aucun copyright, elles sont libres de droit et généreuses, nous encourageons les organisations syndicales, les partis politiques et toutes les forces progressistes à les reprendre et les faire vivre.

Elles sont consultables et téléchargeables sur notre site internet www.sud-travail-affaires-sociales.org

Nous avons également formulé des revendications relatives au déficit de moyens dont dispose l'inspection pour faire respecter le droit des salariés.

Revendications que vous pouvez consulter et télécharger sur notre site internet www.sud-travail-affaires-sociales.org.

(mauvaise) Valls

Intégrant tous les poncifs du genre sur le fait que nous ne travaillerions pas assez par rapport aux autres pays européens (les chiffres officiels démontrant le contraire), Manuel Valls, petit éléphant rose, demande la fin des 35h pour que « ceux qui ont la chance d'avoir un emploi puissent pouvoir travailler 2 ou 3 h de plus »... ce qui est possible actuellement sans toucher à rien. Notre nouveau Friedrich Hayek précise sa pensée: « sans avoir recours aux heures sup... qui coûtent cher » ! Difficile de comprendre en quoi cela va donner un boulot à ceux qui n'en n'ont pas, mais là n'est pas la question pour Valls : l'emploi – qui est un droit selon la constitution – devient « une chance »... la chance de pouvoir travailler plus pour gagner moins !

La moralisation du capitalisme CLAP 1

40 milliards : c'est ce qu'ont reçu les actionnaires du CAC 40. Un record, représentant 46% des bénéfices 2010 de nos pauvres patrons.

Pas d'inquiétude : la richesse des actionnaires ne grimpe que 9 fois plus vite que la richesse nationale ! Comme quoi tous les français n'ont pas sombré dans la morosité et le pessimisme.

Une bonne crise, finalement, y'a que ça de vrai !

UN JOUR, LE RÉVEIL...



La moralisation du capitalisme CLAP 2

Le président du pouvoir d'achat a refusé le moindre geste pour le SMIC. Il a donc évolué de 1,6%, soit une hausse titanesque de 14 centimes horaire brut. Pas de coup de pouce donc, mais un vrai doigt d'honneur à « la France qui se lève tôt » ... et qu'il a voulu endormir.

LA DEPENDANCE AU PROFIT DES ASSURANCES

La prise en charge de la dépendance est annoncée comme le grand chantier 2011. Aux grands profits des assurances

Sarkozy l'a annoncé : le grand chantier 2011 sera une loi sur la dépendance intégrée au projet de loi de financement de la sécurité sociale. Dans ce domaine, les besoins sont en augmentation du fait que les personnes âgées sont plus nombreuses, et vivent plus longtemps, et que, faute de progrès sensibles face à certaines maladies dégénératives (Alzheimer, Parkinson), le nombre de personnes dépendantes est en hausse. Le rapport Rosso-Débord (du nom de la députée UMP) annonce la couleur à partir des orientations tracées par Sarkozy en 2007 : « *La dépendance est le plus souvent un risque assurable* », « *la famille n'est pas simplement un lieu pour obtenir des droits (sic), c'est également un lieu où on exerce des devoirs* », « *si la famille ne veut pas exercer ses devoirs, la société devra pouvoir se rembourser sur un patrimoine* ». Le rapport Rosso-Débord préconise : « *de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance des personnes contre la perte d'autonomie* ». Tout cela n'a



donc qu'un objectif : une assurance privée obligatoire qui se substituerait progressivement au régime actuel (allocation de perte d'autonomie gérée par les départements). Il s'agit d'un marché juteux pour les assurances privées et leurs actionnaires. Face à ce défi de société, c'est, de nouveau, le choix idéologique libéral qui nous est imposé sous prétexte de finances publiques exsangues. Or cette situation est le fruit de politiques de baisse des impôts des sociétés et des plus riches, de fraude fiscale des fortunés, d'exonérations de cotisations sociales pour les employeurs. La dépendance est une question qui concerne toute la société : refusons la privatisation de la prise en charge de la dépendance par le recours exclusif et obligatoire aux assurances privées.

Petites phrases

Au dernier CTPR d'Ile-de-France certains élus ont reproché à la direction le fait que des documents qui leur ont été préalablement transmis ont uniquement été envoyés par voie électronique, pas en version papier. Le DIRECCTE, M. BLONDEL, a alors cru bon de s'ériger en défenseur des Agents et de la Nature. Ainsi, sur ton courroucé, il répondit « vous ne vous rendez pas compte du travail que cela nécessite pour l'agent affecté à ces tâches de reprographie », et ajouta que cela faisait une économie de papier...Notons toutefois que sur les 13 membres de l'administration, 1 seul disposait d'un ordinateur portable (la nature appréciera) et que M. BLONDEL n'a pas démenti le fait qu'un agent de la DIRECCTE lui avait imprimé ses propres documents...

ECHOS DES REGIONS

Les sardines bretonnes dans leur boîte !

Malgré une lutte de plusieurs mois contre le relogement de l'ensemble de la Direccte, motivée par l'exiguïté des locaux et leurs conditions difficiles d'accès pour le public et des agents, la mise en boîte des sardines s'est déroulée du 17 décembre 2010 au 09 février 2011.

Les premiers services délogés suite une fin de bail de leurs locaux ont emménagé dans des conditions déplorables dans des locaux en plein travaux jonchés de cartons et dépourvus de chauffage. Les boat people à côté c'était rien.

Etat des lieux : la règle des 12m² par agents s'est réduite comme peau de chagrin pour certains agents à 6 m² alors que la Direccte dispose d'un bureau de 30m² lui permettant d'y pratiquer son footing quotidien. Les bureaux individuels sont réservés aux A.

- des conditions d'accueil du public totalement aberrantes puisque les services renseignements et sections d'inspections sont dépourvues de salle d'attente et qu'il est juste prévu une dizaine de chaise sur l'ensemble du bâtiment.

- une cafétéria de 20 places maximum est prévue pour les 250 agents de la Direccte et les salles de réunions au nombre de 5 sont prévues pour accueillir de 15 à 22 personnes.

De plus, le site situé en périphérie rennaise a provoqué un rallongement significatif des temps de transport (une heure supplémentaire de trajet journalier pour certains agents).

une bonne partie des agents doivent renoncer aux transports collectifs et sont contraints d'emprunter leurs véhicules personnels.

Si la mobilisation n'a pas permis de mettre en échec ce processus de relogement insensé, la plupart des problèmes restent posés et la poursuite de la mobilisation du personnel sera indispensable pour obliger la Direccte à

améliorer les conditions de travail déplorables des 250 agents de la Direccte Bretagne



Comme on peut clairement le constater sur la photo, la règle des 12m² par agents n'est pas respectée dans ce bureau

HELP !!

A PARIS, certains de nos directeurs sont atteints d'une poussée d'ALHZEIMER lorsqu'il s'agit de se souvenir de ce que signifie la concertation. Dans le cadre du PROJET de SERVICE, notre bien aimée direction a organisé des réunions où il était demandé aux inspecteurs du travail de choisir sur une liste préalablement établie une nouvelle action contrainte qui s'appliquera sur leur section. Le tout présenté dans un discours mettant en avant la démarche démocratique et participative. Problème, certains de nos collègues, en accord avec leur section ont refusé de se positionner sur un sujet ignorant quelles en seraient les conséquences, la notion d'engagement n'ayant pas été définie.

Qu'à cela ne tienne, la mémoire de leurs chefs ayant subitement flanché, les agents se sont vu imposer arbitrairement une action prioritaire illico.

Soutenez- nous dans notre combat pour aider notre direction à recouvrer la mémoire. Vous pouvez adresser vos dons sous forme de cachetons au phosphore de préférence, même périmés, à l'Unité Territoriale de PARIS, 109 rue Montmartre 75002 Paris.